



Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 20 avril 2021, 20 h
Au studio Hydro-Québec du Quai des arts et par
webinaire.

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Aucun
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Aucun
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Bail de location pour le terrain de golf et ses infrastructures
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Aucun
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Adoption - règlement #2021-445 décrétant une dépense au montant de 1 600 000 \$ et un emprunt au montant de 1 600 000 \$ concernant des travaux pour remplacer les systèmes d'aqueduc et d'égout qui desservent le camping municipal de Carleton-sur-Mer
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Aucun
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Nomination de Louis-Sébastien Collin au poste d'ouvrier municipal
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Aucun
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Octroi - contrat de service - Collecte et disposition des eaux usées - Camping municipal
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
- 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 20 avril 2021, 20 h, au studio Hydro-Québec du Quai des arts et par webinaire.

Étaient présents : M. Steven Parent, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

21-04-095 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 20 avril 2021 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Aucun.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Aucun.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

21-04-096 BAIL DE LOCATION POUR LE TERRAIN DE GOLF ET SES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer assure la gestion des opérations du golf de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du terrain, des infrastructures et des équipements sont la propriété de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite encadrer l'utilisation de cet immeuble et des équipements par un bail de location;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve le projet de bail de location, soumis au conseil, à la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer (SDMC).

QUE le directeur général et greffier de la Ville, monsieur Antoine Audet, soit autorisé à signer le bail.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

Aucun.

DOSSIERS DU GREFFE

21-04-097

ADOPTION - RÈGLEMENT 2021-445 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 1 600 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 600 000 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX POUR REMPLACER LES SYSTÈMES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT QUI DESSERVENT LE CAMPING MUNICIPAL DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer opère le camping municipal depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les conduites d'alimentation en eau potable et pour l'évacuation des eaux usées sont désuètes, selon le plan d'intervention de la Ville. Ce plan a fait l'objet d'une approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite remplacer ces conduites pour assurer le fonctionnement du camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE les activités du camping génèrent des revenus importants, qui sont investis dans l'ensemble des services municipaux de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues au plan triennal d'immobilisation 2021-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville affectera un montant de 690 000 \$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'Article 544 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le règlement 2021-445 décrétant une dépense de 1 600 000 \$ et un emprunt au montant de 1 600 000 \$ concernant des travaux pour

remplacer les systèmes d'aqueduc et d'égout qui desservent le Camping municipal de Carleton-sur-Mer soit adopté.

DOSSIERS DE L'URBANISME

Aucun.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

21-04-098 NOMINATION DE LOUIS-SÉBASTIEN COLLIN AU POSTE D'OUVRIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste d'ouvrier municipal 15 semaines a suivi la procédure;

CONSIDÉRANT QUE des employés à l'interne ont manifesté leur intérêt;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a tenu compte des compétences et de l'ancienneté des candidats;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville entérine la recommandation du comité de sélection d'octroyer le poste d'ouvrier municipal 15 semaines à m. Louis-Sébastien Collin.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

21-04-099 OCTROI - CONTRAT DE SERVICE - COLLECTE ET DISPOSITION DES EAUX USÉES - CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le système de collecte des eaux usées du camping comporte un bris majeur;

CONSIDÉRANT QUE le système de collecte du camping doit être maintenu pour la saison 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une offre de service à la firme Leblanc Environnement Inc. pour la collecte et la disposition des eaux usées du camping;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie le contrat de service pour la collecte et la disposition des eaux usées du camping à la firme Leblanc Environnement Inc. selon les taux soumis.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer assurera le service de collecte et de disposition des eaux usées du camping de cette façon pour la saison 2021 ou jusqu'à ce que les conduites soient réparées.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 10 mai 2021. Le lieu reste à être confirmé.

AUTRES SUJETS

Aucun.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

3 (trois) personnes en ligne et personne en présentiel ont assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Aucune question n'a été posée lors de cette séance extraordinaire.

21-04-100 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:13, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier